

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00352

PROGRAMME D' ACTIONS ET DE PREVENTION DES INONDATIONS DE L'ONDAINE - AVENANT N° 1 - AUTORISATION DE SIGNER LES DOCUMENTS CORRESPONDANTS

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 57

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de voix : 62

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

RECU EN PREFECTURE

Le 24 septembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210916-02021003520

DATE D'APPRECHAGE : 24 septembre 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Jean-Claude FLCHAT, M. Jérôme GABIAUD, M. Georges HALLARY,
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

PROGRAMME D' ACTIONS ET DE PREVENTION DES INONDATIONS DE L'ONDAINE - AVENANT N° 1 - AUTORISATION DE SIGNER LES DOCUMENTS CORRESPONDANTS

Par délibération en date du 09 juin 2016, Saint-Etienne Métropole a validé le dépôt de candidature du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Ondaine.

La Labellisation du PAPI a été obtenue lors de la Commission Mixte Inondation du 15 décembre 2016, pour la période 2017-2021.

Un certain nombre d'actions, notamment l'aménagement du lit moyen de l'Ondaine à La Ricamarie entre l'amont du square Duché et l'aval du seuil de la zone Montrambert et l'aménagement de l'Ondaine en amont du Pertuiset ont été réalisées.

D'autres actions sont en cours ou en préparation nécessitant un délai supplémentaire : aménagement du lit moyen de l'Ondaine à Unieux entre le pont du Seauze et le pont du Vigneron (projet Akers) et aménagement de l'Ondaine au Chambon-Feugerolles entre l'aval de la découverte et le pont de la rue de l'Ondaine à la Malafolie (La Bargette).

Il en est de même pour différentes actions sur les autres axes du PAPI (amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, surveillance, prévision des crues et des inondations, alerte et gestion de crise, prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme, actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens, étude du rôle de protection joué par plusieurs ouvrages du bassin versant).

Un avenant est ainsi nécessaire pour prolonger le délai du PAPI de 3 ans afin de poursuivre la réalisation des opérations inscrites dans le programme d'actions.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°1 à la convention du programme d'action de prévention des inondations (PAPI) de l'Ondaine ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU